

Contribution du CESE à l'élaboration de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2021-2030 (SNB3)

Déclaration du groupe Artisanat et Professions libérales

A l'instar du changement climatique, l'effondrement de la biodiversité bouleverse fortement non seulement la planète et ses habitants mais également notre économie. La résolution soumise à notre examen le rappelle à juste titre : « 55 % du PIB mondial dépend d'une biodiversité en bonne santé ».

A l'heure où nous nous préoccupons de notre autonomie stratégique, enrayer le déclin de la biodiversité, à travers un rapport raisonné et durable à la nature, doit être perçu comme un enjeu majeur.

Vous le savez, les objectifs fixés par la dernière Stratégie Nationale de Biodiversité, et par la précédente, sont loin d'être atteints. Alors que se prépare une nouvelle feuille de route pour les prochaines années, il convient de donner une réelle impulsion politique à cet enjeu et d'assurer sa traduction concrète.

C'est l'objectif que se fixera le CESE par cette Résolution, objectif partagé par les entreprises de proximité.

L'enjeu de la biodiversité – au même titre que l'enjeu climatique – exige une évolution profonde de nos modes de production, de consommation, de construction, d'aménagement des territoires. Cela nécessite un engagement de tous les acteurs : qu'il s'agisse des entreprises, des consommateurs, des collectivités territoriales ou de l'Etat...

Aussi, il nous paraît essentiel que la prochaine Stratégie Nationale de Biodiversité vise résolument à la mise en œuvre opérationnelle de ses objectifs.

A cet égard, les questions de sensibilisation, d'information et de formation à la biodiversité, sont des leviers fondamentaux à intégrer dans toutes les formations initiales et continues.

Il faut également concevoir des outils et des indicateurs concrets pour faciliter les changements. Pour les entreprises de proximité, l'approche sectorielle est cruciale, à travers les contrats de filières ou encore les guides d'accompagnement à la RSE.

Il s'agit d'accompagner les entreprises, en particulier les plus petites, à identifier leurs impacts sur la biodiversité et à concevoir des actions adaptées pour les limiter.

Il nous semble également fondamental de mieux articuler les objectifs nationaux en matière de biodiversité, avec les particularités de chaque territoire.

Comme le souligne le projet de Résolution, les outils de planification de l'urbanisme doivent intégrer plus fortement l'enjeu de sobriété foncière, et associer davantage habitants et acteurs locaux à leur élaboration.

La lutte contre l'artificialisation des sols – 1ère cause d'atteinte à la biodiversité – passe également par un examen plus attentif des impacts liés aux projets d'implantation de grandes surfaces et d'entrepôts, au regard non seulement de la biodiversité, mais aussi de l'enjeu de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs qui est essentiel pour réduire les fractures territoriales.

Notre Groupe a voté la Résolution.